CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80128** **VALABLE JUSQU'AU** **26/06/2027**

ÉDITÉ LE 10/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/12/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAMBESC 2007 B 862

Siret : 380 751 420 00072

Code NACE : 4673A

Numéro caisse de congés payés : 49095

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 22065680604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 22065680604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ATELIER DE LA TOITURE

28 AVENUE JEAN MONNET
13410 LAMBESC

Téléphone : 04 42 92 94 62 **Fax :**

Portable : 06 12 42 66 02

Responsabilité légale :
DE BENGY EDWIGE GÉRANT

Site Internet : http://www.atelierdelatoiture.fr

E-mail : atelierdelatoiture@toitures13.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 059 769 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	11	17/03/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	11	02/06/2026
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		17/03/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/06/2026 10:11

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E80128** **VALABLE JUSQU'AU** **26/06/2027**

ÉDITÉ LE **10/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/12/1990
Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAMBESC 2007 B 862

Siret : **380 751 420 00072**
Code NACE : 4673A
Numéro caisse de congés payés : 49095

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 22065680604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 22065680604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ATELIER DE LA TOITURE**

28 AVENUE JEAN MONNET
13410 LAMBESC

Téléphone : 04 42 92 94 62 **Fax :**
Portable : 06 12 42 66 02

Site Internet : http://www.atelierdelatoiture.fr
E-mail : atelierdelatoiture@toitures13.fr

Responsabilité légale :
DE BENGY EDWIGE GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/06/2026
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	17/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	02/06/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/06/2026 10:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.